

Résumé :

Je vous soumetts :

1. Le projet de DM n°1 pour l'exercice 2023 du budget principal
2. Une actualisation des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP)
3. Des admissions en non-valeur de titres de recette

Pour l'essentiel :

- En fonctionnement, cette décision modificative (DM) permet notamment l'inscription de crédits supplémentaires pour près d'1 M€, dont 0,8 M€ pour rembourser le trop-perçu de la fraction de TVA 2022 et 80 000 € d'augmentation du financement du CAUE.
- La section d'investissement, est marquée par l'augmentation de CP de 100 000 € (+1,6 M€ sur l'AP) pour l'aide aux travaux des propriétaires privés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat, et l'affectation d'1 M€ pour se donner la possibilité, selon les conditions des marchés, d'effectuer un remboursement anticipé d'emprunt en fin d'année.
En recette, la réactualisation du calendrier d'avancement de divers projets nous permet de prévoir des recettes supplémentaires à hauteur de 1,4 M€.
- L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé en diminuant les dépenses imprévues de -0,9 M€. Après la DM1, le montant des dépenses imprévues de fonctionnement est de 15,9 M€.
L'équilibre de la section d'investissement est réalisé en augmentant les dépenses imprévues de 0,3 M€. Après la DM1, le montant des dépenses imprévues d'investissement est de 4,1 M€.

La DM1 s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 60 000 €
- En investissement à 1,4 M€

Tableau récapitulatif par section

		Dépenses 1 458 027			Recettes 1 458 027
Fonctio. 60 000	Crédits nouveaux	998 404	Ajustement de recettes		60 000
	Virements internes à la section	0			
	Transfert entre sections	4 680			
	Dépenses imprévues	-943 084			
Invest. 1 398 027	Crédits nouveaux	1 100 000	Ajustement de recettes		1 398 027
	Virements internes à la section	0			
	Transfert entre sections	-4 680			
	Dépenses imprévues	302 707			

Ce tableau est détaillé en annexe 1.

2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Commission	Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
2 - Solidarités Territoriales	Fonctionnement	5 664 360	109 680	5 774 040	1,9 %
	Investissement	17 470 212	-4 680	17 465 532	0 %
Total 2^{ème} commission		23 134 572	105 000	23 239 572	0,5 %

En 2^{ème} commission, cette DM consiste à réajuster une recette (-245 120 €) suite à l'avancée du projet de mise en tourisme de la réserve du ciel étoilé du pic du Midi de Bigorre, et d'inscrire des crédits complémentaires pour augmenter la subvention en faveur du CAUE (+80 000 €) afin de pérenniser la gratuité de ses services, et pour financer l'adhésion du Département à l'agence d'urbanisme de Toulouse (25 000 €).

Ajustement de recettes :

Le projet pour la mise en tourisme de la réserve internationale de ciel étoilée du pic du Midi (RICE) consiste à conduire des actions de promotion-communication vers différents publics et à équiper des sites d'observation et d'interprétation. Il est conduit en partenariat avec HPTE, le syndicat mixte pour la valorisation touristique du pic du Midi et le Parc national des Pyrénées, et est subventionné à 80% par l'Etat (349 600 €). Au vu de l'avancement du projet, je vous propose de revoir la prévision de perception de cette recette d'investissement en ramenant le montant 2023 à 104 880 €. Le solde de 244 720 € sera inscrit au budget 2024.

Crédits nouveaux :

- Subvention CAUE : +80 000 €

Le CAUE est une ressource technique importante pour les communes qui portent des projets d'investissement sur le territoire. Pour garantir la pérennité de la gratuité du service du CAUE aux communes en 2023 et dans les années à venir, la part de taxe d'aménagement que le Département lui reverse doit couvrir ses dépenses de fonctionnement. Depuis plusieurs années, le montant reversé par le Département est stable, alors que les coûts ont augmenté. C'est pourquoi, malgré les économies de fonctionnement réalisées par le CAUE, ce dernier a besoin d'un reversement augmenté de 80 000 € afin d'équilibrer son budget, et pour maintenir la gratuité de ses services dispensés aux communes. A l'avenir, l'inflation constatée pourra servir de plafond à l'éventuelle augmentation de la part de la taxe d'aménagement reversée par le Département. L'attribution de ce complément de subvention sera soumise à la commission permanente.

- Adhésion à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT) : 25 000 €.

L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse-aire métropolitaine est une association de partenaires publics parmi lesquels l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse. Financée par des fonds publics, l'AUAT a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques. Elle intervient sur l'aire métropolitaine de Toulouse dans les domaines de la planification, du projet urbain, de l'observation, de la prospective, et des politiques publiques (déplacements, environnement, habitat, foncier, économie, commerce, écologie, immobilier d'entreprise, etc.). Ses savoir-faire conjuguent études urbaines et animation interinstitutionnelle. Elle permettra au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées de bénéficier de cette ingénierie dans ses domaines de compétence, et permettra ainsi à ce dernier de confier des missions à l'AUAT. En effet, sa vision transversale, son ancrage territorial, et donc sa capacité à comprendre les problématiques des différentes collectivités en font un complément indispensable à une volonté affirmée de développer un projet de territoire ambitieux et équilibré. De plus, la collecte et la mise à disposition de données et d'indicateurs, la co-construction d'une stratégie d'aménagement et de développement à long terme, par le biais d'une collaboration avec une équipe pluridisciplinaire et le travail en réseau, apparaissent aujourd'hui indispensables. Cette adhésion se traduit par un socle partenarial de 0,10 € par habitant. Je vous propose d'inscrire les crédits nécessaires à notre adhésion.

- Subvention pour l'organisation de la 3^{ème} édition de « Pyrénéo » : 3 000 €.

La candidature de la ville de Lourdes a été retenue par l'Agence des Pyrénées et l'association Agora pour l'organisation de la 3^{ème} édition de « Pyrénéo », les 12 et 13 octobre prochains. Cet événement réunira des acteurs de l'ensemble du massif pyrénéen en séances plénières et groupes thématiques autour du fil rouge « Face aux défis contemporains, les Pyrénées terre d'hospitalité et d'innovation ? ». Le programme détaillé est en cours de définition. En tant que Département-hôte, une subvention de 3 000 € est sollicitée par l'Agence des Pyrénées afin de contribuer aux frais d'organisation. Cette autorisation de dépense sera financée par virement interne à la section. L'attribution de cette subvention sera soumise à la commission permanente.

Transfert entre sections

Les opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers (remembrements) en cours, suite aux aménagements de la RD8, de la RN21 et de la zone d'aménagement concerté Pyrénia sont arrivées à leur terme. Cela implique d'une part, de solder la ligne de recettes qui permettait d'encaisser les versements perçus dans le cadre de ces opérations, et d'autre part, de transférer les crédits restants en investissement (4 680 €) vers la ligne « frais d'actes et de

contentieux » en fonctionnement pour payer les éventuels rectificatifs de procès-verbaux effectués par les commissaires enquêteurs.

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Commission	Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
3 - Infrastructures départementales et mobilité	Fonctionnement	23 538 950	-25 000	23 513 950	-0,1 %
	Investissement	58 953 271		58 953 271	0 %
Total 3^{ème} commission		82 492 221	-25 000	82 467 221	0 %

En 3^{ème} commission, suite à la réactualisation du calendrier de réalisation d'un certain nombre d'opérations, l'essentiel de cette DM consiste à réajuster le calendrier de perception des recettes (+1,6 M€ en investissement) ainsi qu'à réajuster les dépenses par des virements internes (donc sans incidence sur le budget initial).

Fonctionnement

➤ Bâtiments et éducation

Ajustement de recettes

Le Département assure pour le compte de divers organismes des prestations telles que téléphonie, reprographie, services informatiques applicatifs... Les remboursements effectués à ce titre sont estimés à 60 000 €.

Virements internes à la section

- Un virement interne de 7 000 € est nécessaire pour réajuster les dépenses liées à l'hébergement distant type « cloud », afin notamment d'intégrer les révisions de prix à venir (index Syntec). Ces crédits seront virés depuis la ligne maintenance annuelle des logiciels métiers.
- Transfert des « aides UNSS » de la DCBN vers la DDL : afin de permettre une meilleure visibilité du total des aides accordées à l'UNSS, il a été acté que l'ensemble des dossiers de subventions serait regroupé au sein de la DDL, service instructeur des demandes. Je vous propose de transférer le crédit de 25 000 € de la DCBN vers la DDL.

➤ Routes et infrastructures

La contribution du Département des Hautes-Pyrénées relatif au budget de fonctionnement du tunnel Aragnouet-Bielsa s'élève à 580 105 €. Or, suite à une erreur matérielle, le

montant inscrit au BP a été de 547 000 €. Je vous propose donc de procéder à un virement interne d'un montant de 33 200 €, depuis l'enveloppe « entretien et réparation de voirie » vers celle relative à la « participation au tunnel d'Aragnouet et à la route d'accès ».

Investissement

➤ Bâtiments et éducation :

Ajustements de recettes

- Subvention FEDER (1 153 885 €) :
Dans le cadre du FEDER-FSE 2014-2020, une subvention a été attribuée au Département en 2022 pour la mise en place de matériels informatiques et numériques neufs, dans les collèges des Hautes-Pyrénées. Le montant accordé est de 1 153 885 €, soit 80% du coût total. Les dépenses ont été réalisées en totalité, et il convient donc d'inscrire les crédits correspondants en recettes.

- DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) pour les collèges (358 254 €) et pour les bâtiments des routes (136 008 €) : 494 262 €
Il convient d'inscrire ces recettes relatives aux opérations en cours de mise en œuvre d'équipements photovoltaïques pour exploitation en autoconsommation et revente du surplus dans les collèges (895 635 € de travaux subventionnés à hauteur de 40%) et les bâtiments des agences des routes (340 019 € de travaux subventionnés également à hauteur de 40%).

Virements internes à la section

Compte tenu de la réactualisation du calendrier de réalisation d'un certain nombre d'opérations, il est nécessaire de réajuster les crédits selon les propositions ci-après. L'ensemble des mouvements est neutre.

- AP MOYGEN 2020-1 : informatique hors collège
 - Logiciels de cybersécurité : autant pour répondre à des obligations réglementaires que dans un souci de rendre un meilleur service aux citoyens, la protection des systèmes d'information face à une cyberattaque est une des priorités de la collectivité. Dans ce contexte, une AP spécifique qui porte l'ensemble des investissements liés à la cybersécurité a été votée au BP 2023 pour un montant de 1 M€.
De ce fait, les crédits inscrits antérieurement pour l'acquisition de logiciels de cybersécurité (100 000 €) sur l'AP moyens généraux ne seront pas utilisés. Je

vous propose de réaffecter ces crédits pour l'acquisition supplémentaire de logiciels métiers (50 000 €) et de matériels informatiques audiovisuels (50 000 €).

➤ AP EDUCATION 2020-1 : collèges subventions

- Dans le cadre de la réorganisation de la carte scolaire du 1^{er} degré, des travaux d'investissement sont prévus pour l'année 2023 sur le collège Jean Jaurès à Maubourguet afin d'y accueillir des élèves du primaire. Ces travaux concernent notamment la création d'un préau de 200 m² avec la réalisation d'une clôture pour créer une cour réservée aux élèves de CM1 et de CM2. Cette opération ne pouvant être scindée en raison de contraintes techniques, il avait été convenu, afin de simplifier les démarches administratives, qu'une seule personne publique assurerait la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux, à savoir la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) qui porte la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ». En contrepartie de cette délégation de maîtrise d'ouvrage, le Département s'engageait sur une participation à hauteur de 36 000 €. A la demande de la CCAM, la quote-part du Département consistera en une exonération des frais de fonctionnement (frais de personnel, viabilisation...) pendant 5 ans pour l'utilisation des locaux du collège par les élèves du primaire. Je vous propose donc une baisse de l'AP et des CP 2023 à hauteur de 36 000 €.

➤ AP INFBATDPTX 2020-1 : bâtiments éducation

- Collèges matériels demi-pensions :
Je vous propose de virer ces 36 000 € pour abonder les crédits destinés au matériel des demi pensions, afin de répondre à des demandes complémentaires pour le remplacement urgent de matériels obsolètes non réparables (cellules de refroidissement).
- Collèges matériels techniques :
Afin de favoriser la réduction de consommation d'électricité et d'améliorer la qualité d'éclairage, une opération de 'relamping' est en cours dans les collèges. Le renouvellement du parc d'éclairage intérieur et extérieur nécessite une inscription complémentaire de crédits de 10 000 € à partir de l'enveloppe dédiée aux grosses réparations dans les collèges.
- Collège Victor Hugo rénovation des façades :
Suite à un ajustement du planning de l'opération, je vous propose de reporter 20 000 € de CP de 2023 vers les CP 2024.

- Collège Sarsan réhabilitation :
Les travaux liés à la réhabilitation de l'entrée et à la centralisation des vies scolaires ont été réceptionnés le 30 mars 2023. Compte-tenu du reste à payer sur l'opération, je vous propose une diminution des crédits 2023 de 40 000 €.
 - Collège Sarsan préau :
L'opération globale est revue à la hausse car une option « pare-vent » est retenue. Je vous propose d'augmenter les crédits 2023 de 20 000 € .
 - Collège Saint-Laurent-de-Neste réhabilitation :
Compte-tenu de l'avancée des travaux de l'extension de la demi-pension et de leur réception, je vous propose d'augmenter les CP 2023 de 18 000 € à partir des CP 2024.
 - Collège Lannemezan extension du préau :
L'opération est soldée et réceptionnée. Je vous propose une diminution de crédits 2023 de 40 863 €.
 - Collège Loures-Barousse réhabilitation :
Au vu du décalage du planning des études, il convient de reporter 50 000 € de CP 2023 vers les CP 2024.
- AP INFBATDPTX 2020-4 : Construction du centre d'exploitation de Vignec
- Aucune nouvelle étude ne sera réalisée sur 2023 et l'ensemble des crédits dédié aux études n'a pas été consommé. Je vous propose de réorienter 16 000 € vers l'enveloppe dédiée aux travaux de construction du centre d'exploitation.
- AP INFBATDPTX 2020-6 : bâtiments sociaux
- Bâtiments sociaux GE/GR : suite à l'ouverture complète du site de la place Ferré et à l'installation des services, des aménagements complémentaires sont à prendre en compte, pour lesquels des crédits supplémentaires sont nécessaires. Je vous propose une augmentation du montant de l'AP et des CP 2023 de 267 000 €.

➤ AP INFBATDPTX 2020-8 : bâtiment archives

- Archives rue Eugène Ténot, travaux nouveau bâtiment :
En raison du décalage des travaux liés à un incident survenu lors d'un des forages pour mettre en place un chauffage par géothermie, il convient de reporter 129 554 € de CP 2023 vers les CP 2024.

➤ AP INFBATDPTX 2020-11 : bâtiments administratifs

- Hôtel du Département 6 rue Gaston Manent réaménagement parking :
L'opération a été revue par rapport aux prévisions initiales pour intégrer des travaux complémentaires liés notamment aux différents réseaux. Je vous propose une augmentation des CP 2023 de 180 000 € et une augmentation d'AP de 125 417 €.
- Annexe 11 rue Gaston Manent : façades et data center
Sur 650 000 € inscrits au BP, il convient de conserver 470 000 € de crédits pour la rénovation des façades et 30 000 € pour les études liées au réaménagement du RDC pour accueillir le data center. En conséquence, je vous propose de reporter 150 000 € destinés aux travaux de réaménagement du RDC de CP 2023 vers les CP 2024.
- Annexe 11 rue Gaston Manent : rénovation des équipements thermiques de chauffage et de climatisation
L'opération étant clôturée, je vous propose de diminuer les CP 2023 de 54 583 €.

4^{ème} commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Commission	Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
4 - Jeunesse, vie associative, cadre de vie	Fonctionnement	5 597 630	25 000	5 622 630	0,4 %
	Investissement	1 242 592	100 000	1 342 592	8 %
Total 4^{ème} commission		6 840 222	125 000	6 965 222	1,8 %

En 4^{ème} commission, outre le transfert de 25 000 € de la DCBN pour les subventions UNSS (Cf. 3^{ème} commission), cette DM consiste à augmenter l'AP dédiée à l'aide aux travaux pour les propriétaires privés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat de +1,6 M€ et à inscrire des crédits supplémentaires (+100 000 €) sur l'exercice 2023.

Investissement

Crédits nouveaux

Certaines OPAH ayant atteint les objectifs fixés dans les conventions sur la période 2021-2026, des avenants ont été signés depuis le début de l'année afin qu'elles se poursuivent sur l'ensemble de la période. Il est donc nécessaire :

- D'augmenter l'AP « logements particuliers 2021-2026 » (aide aux propriétaires privés sur les OPAH), créée en 2020 de 1,6 M€ pour la porter à 3,3 M€ ;
- D'inscrire 100 000 € supplémentaires en CP 2023.

Le reste des crédits de paiement supplémentaires est réparti comme suit :

- + 70 000 € en 2024
- + 70 000 € en 2025
- + 225 323 € en 2026
- + 700 000 € en 2027
- + 434 677 € en 2028

5^{ème} commission Finances, ressources humaines, numérique

Commission	Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
5 - Finances RH et Moyens Généraux	Fonctionnement	117 595 580	-49 680	117 545 900	0 %
	Investissement	56 207 313	1 302 707	57 510 019	2,3 %
Total 5^{ème} commission		173 802 893	1 253 027	175 055 920	0,7 %

En 5^{ème} commission, cette DM permet notamment de prévoir les crédits pour le remboursement du trop-perçu 2022 (0,8 M€) de la recette liée à la fraction de TVA venue remplacer le foncier bâti et de prévoir des crédits (1M€ en investissement et 40 000 € en fonctionnement) pour se réserver la possibilité d'effectuer un remboursement anticipé d'emprunt en fin d'année.

Fonctionnement

Crédits nouveaux

- Les fractions de TVA qui viennent compenser la perte du foncier bâti depuis 2021 et celle de la CVAE à compter de 2023 bénéficient de la dynamique de la TVA de l'année en cours, mais cette dynamique et le montant définitif de la TVA nationale ne sont connus que tardivement l'année suivante. Pour 2022, le produit perçu par le Département sur une estimation d'une dynamique de TVA de 9,6% par rapport à 2021 s'est élevé à 84,5 M€. Il s'avère que cette dynamique, dont nous n'avons eu connaissance que début mai, n'est finalement que de 8,6% et il convient de procéder au reversement d'un trop-perçu de 776 404 € ramenant le produit perçu au titre de 2022 à 83,7 M€.
- En début d'année, le service des finances a opéré un virement de crédit intra-chapitre de 72 000 € afin d'acquitter la prime annuelle d'assurance, et il convient de ré-abonder la ligne d'origine de ce même montant.
L'augmentation de cette prime est liée à deux facteurs concomitants :
 - En fin d'année 2022, un inventaire exhaustif des engins du parc routier a été réalisé, qui a entraîné une régularisation de notre prime 2022, et une hausse de la prime 2023 ;
 - Egalement, se sont ajoutés la régularisation des véhicules et engins loués lors de l'année 2022, et l'assurance du camion TIMM ;

➤ Intérêts de remboursement anticipé : 40 000 €

Je vous propose de nous réserver la possibilité de procéder au remboursement par anticipation d'un ancien emprunt auprès de Dexia à taux fixe 4,66%. L'indemnité de remboursement anticipé étant actuarielle (c'est-à-dire qu'elle varie en fonction des mouvements à la hausse ou à la baisse des marchés), elle se situerait entre 30 000 € et 40 000 €.

Il convient donc d'inscrire ces crédits dans l'hypothèse où le remboursement serait acté pour la fin d'année. Cette opération nous permettrait d'économiser plus de 40 000 € d'intérêts.

➤ Adhésion à l'Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) : 5 000 €.

L'IFGP est une association spécialisée dans la gouvernance publique des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, créée fin novembre 2015. Il s'agit d'un think tank (groupe de réflexion réunissant des experts et soumettant des idées aux pouvoirs publics ou aux grandes entreprises), strictement apolitique, qui cherche dans une démarche ouverte, à promouvoir une culture d'efficacité de la gouvernance publique, et à contribuer par ses travaux à réconcilier les habitants avec leurs élus et l'action publique. Elle est composée de citoyens, de professionnels des secteurs public, privé et associatif, ayant acquis une expérience des collectivités territoriales. Depuis sa création, plusieurs actions sont menées dans la durée, et visent à répondre de manière opérationnelle et concrète à la crise de la gouvernance publique et aux enjeux de la transformation de l'action publique. Par ailleurs, l'adhésion à l'IFGP offre la possibilité d'accéder à la Web TV IFGP et au Réseau Collaboratif des Elus. Ces deux services développés et animés par l'Institut, permettent pour le premier le partage d'expériences et d'expertise, et pour le second le travail coopératif entre pairs sur des projets relevant de l'action publique. Je vous propose d'inscrire les crédits nécessaires à l'adhésion du Département.

Investissement

Crédits nouveaux

➤ Remboursement anticipé d'emprunt : 1 M€

Comme évoqué précédemment, la collectivité se réserve la possibilité de procéder au remboursement par anticipation d'un ancien emprunt Dexia à taux fixe 4,66%. Le capital restant dû à échéance du 01/11/2023 est de 1 M€. Je vous propose de procéder à l'inscription des crédits dans l'éventualité où nous acterions ce remboursement. Dans le cas contraire, ces crédits se retrouveront dans le résultat de l'exercice.

Equilibre des sections

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé en diminuant les dépenses imprévues de -943 084 €. Après la DM1, le montant des dépenses imprévues de fonctionnement est de 15,9 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé en augmentant les dépenses imprévues de 302 707 €. Après la DM1, le montant des dépenses imprévues d'investissement est de 4,1 M€.

2. Actualisation des autorisations de programme

Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP est de :

- En CP 2023 : + 100 000 €
- En AP : + 1 956 417 €

Les 2 AP ci-dessous sont clôturées parce que les opérations sont terminées :

- 5AAPST 2017/6 Dynamisation communes urbaines 2017
- SECOLES 2012/1 Ecoles

L'annexe n°2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP modifiées par la DM.

3. Admissions en non-valeur

Lorsque la collectivité n'a pas pu recouvrer des sommes dues par des tiers, et après relances et poursuites effectuées par le comptable public (le Payeur départemental et/ou la DDFIP), elle a l'obligation de constater cette perte financière.

Une écriture est nécessaire pour admettre en non-valeur les titres de recette émis qui n'ont pu être recouverts, en émettant un mandat de paiement du montant des sommes non récupérées.

Sur le budget principal, sont admis en non-valeur des titres de recettes déjà émis pour **44 128,86 €** dont notamment des indus RSA. La ventilation par année est la suivante :

Année	Nombre de titres	Montant
2013	1	5 710,77 €
2014	1	0,04 €
2019	2	1 658,43 €
2020	3	786,16 €
2021	19	15 207,04 €
2022	47	19 469,21 €
2023	1	1 297,21 €

Concernant les recettes qui n'ont pas encore fait l'objet de l'émission d'un titre, la DDFIP nous demande d'admettre en non-valeur **2 788 €** de taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement).